

B. RÈGLEMENTS PÉRIMÉS

TABLEAU DES RÈGLEMENTS FAISANT PARTIE DES *RÈGLEMENTS RÉVISÉS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1990)*, REPRODUITS POUR LE NUNAVUT, OU AYANT ÉTÉ ÉDICTÉS SUBSÉQUEMMENT, ET QUI SONT PÉRIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
AMÉNAGEMENT DES FORÊTS	
UNITÉS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS, RÈGLEMENT	R-093-95
ZONES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS, RÈGLEMENT	R-092-95
AMÉNAGEMENT RÉGIONAL	
RÉGION D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE D'INUVIK, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-13
RÉGION D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE YELLOWKNIFE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-18
RÉGION D'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR D'ENTREPRISE, RÈGLEMENT	R-036-92
RÉGION D'AMÉNAGEMENT D'ENTREPRISE, RÈGLEMENT	R-037-92
RÉGION D'AMÉNAGEMENT DU MACKENZIE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-14
RÉGION D'AMÉNAGEMENT DE NORMAN WELLS, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-15
UTILISATION D'ARMES À FEU À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION D'AMÉNAGEMENT DE L'INGRAHAM TRAIL, RÈGLEMENT INTERDISANT	R-179-96
ASSURANCE-HOSPITALISATION ET L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
CONSEIL DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DES DOGRIB, ARRÊTÉ	R-061-98
CONSEIL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE DEH CHO, ARRÊTÉ	R-060-98
CONSEIL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE FORT SMITH, ARRÊTÉ	R-062-98
CONSEIL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ	R-065-98
CONSEIL RÉGIONAL DE SANTÉ STANTON, ARRÊTÉ	R-064-98
CONSEIL RÉGIONAL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'INUVIK, ARRÊTÉ	R-068-98

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
SERVICE RÉGIONAL DE SANTÉ DE MACKENZIE, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION	R.R.T.N.-O. 1990, ch. T-10
BOISSONS ALCOOLISÉES	
DÉCLARATION DE SECTEURS DE PROHIBITION	R.R.T.N.-O. 1990, ch. 9 (Suppl.)
LIEUX VISÉS PAR UNE LICENCE À FORT PROVIDENCE, RÈGLEMENT DE 1995	R-075-95
LIEUX VISÉS PAR UNE LICENCE À FORT PROVIDENCE, RÈGLEMENT DE 1998	R-130-98
LIEUX VISÉS PAR UNE LICENCE À FORT SIMPSON, RÈGLEMENT APPLICABLE LE 12 JUIN 1996	R-060-96
LIEUX VISÉS PAR UNE LICENCE À FORT SIMPSON, RÈGLEMENT DE 1994	R-072-94
MAGASIN D'ALCOOL DE FORT SIMPSON, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-26
MAGASIN D'ALCOOL DE NORMAN WELLS, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-39
MAGASIN D'ALCOOL DE NORMAN WELLS, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-38
MAGASINS D'ALCOOL DE FORT SIMPSON, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-25
PROHIBITION, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-058-98
PROHIBITION À CAPE DORSET, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-024-99
PROHIBITION À CAPE DORSET, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-044-99
PROHIBITION À DÉLÏNE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-014-99
PROHIBITION À K'ÁSHO GOT'INÉ (FORT GOOD HOPE), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-080-98
PROHIBITION À K'ÁSHO GOT'INÉ (FORT GOOD HOPE), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-145-98
PROHIBITION À RAE-EDZO, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-005-98
PROHIBITION À SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-039-99
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À ARCTIC RED RIVER, RÈGLEMENT	R-035-92
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À LAC LA MARTRE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-32

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À NAHANNI BUTTE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-37
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À RAE LAKES, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-43
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À SNARE LAKE, RÈGLEMENT	R-097-91
PROHIBITION DES BOISSONS ALCOOLISÉES À SNOWDRIFT RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-47
PROHIBITION SUR CAPE DORSET, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-048-99
PROHIBITION SUR CHESTERFIELD INLET, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-156-98
PROHIBITION SUR COLVILLE LAKE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-077-93
PROHIBITION SUR DÉLÛNE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-024-95
PROHIBITION SUR FORT GOOD HOPE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-020-95
PROHIBITION SUR FORT MCPHERSON, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-162-96
PROHIBITION SUR FORT NORMAN, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-085-93
PROHIBITION SUR FORT NORMAN, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-076-94
PROHIBITION SUR FORT NORMAN, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-019-95
PROHIBITION SUR FORT PROVIDENCE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-079-95
PROHIBITION SUR FORT PROVIDENCE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-129-98
PROHIBITION SUR FORT RELIANCE, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-074-94
PROHIBITION SUR FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-163-96
PROHIBITION SUR GRISE FIORD, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-159-98
PROHIBITION SUR GRISE FIORD, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-049-99
PROHIBITION SUR K'ÁSHO GOT'INÉ, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-078-95
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-050-99
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-011-2000
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 2, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-012-2000
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 3, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-013-2000
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 4, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-014-2000

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 5, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-015-2000
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 6, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-023-2000
PROHIBITION SUR QIKIQTARJUAQ, N° 7, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-024-2000
PROHIBITION SUR RAE-EDZO, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-067-92
PROHIBITION SUR RAE-EDZO, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-157-96
PROHIBITION SUR RAE-EDZO, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-146-98
PROHIBITION SUR RAE-EDZO (Assemblée spirituelle régionale), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-018-97
PROHIBITION SUR RAE-EDZO (Fête de la mission paroissiale), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-019-97
PROHIBITION SUR SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-025-93
PROHIBITION SUR SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-059-94
PROHIBITION SUR SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-046-95
PROHIBITION SUR SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-044-96
PROHIBITION SUR SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-037-98
PROHIBITION SUR TALOYOAK, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-113-94
PROHIBITION SUR TALOYOAK (Assemblée générale annuelle du N.T.I.), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-114-95
PROHIBITION SUR TALOYOAK (Christmas Games), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-115-95
PROHIBITION SUR TULITA, ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-009-97
PROHIBITION SUR TULITA (FORT NORMAN), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-005-96
PROHIBITION SUR TULITA (FORT NORMAN), ARRÊTÉ SPÉCIAL	R-054-96
RÉFÉRENDUM DE FORT NORMAN SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES, RÈGLEMENT	R-101-92
RÉFÉRENDUM DE RAE-EDZO SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES, ARRÊTÉ	R-072-92
RÉFÉRENDUM DE RAE-EDZO SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES, RÈGLEMENT	R-108-92
RÉFÉRENDUM DE RAE-EDZO SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES, RÈGLEMENT	R-109-94

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À BAKER LAKE, RÈGLEMENT	R-107-94
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT GOOD HOPE, ARRÊTÉ	R-016-97
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT GOOD HOPE, RÈGLEMENT	R-017-97
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT MCPHERSON, RÈGLEMENT	R-108-94
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT MCPHERSON, RÈGLEMENT	R-056-96
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À GJOA HAVEN, RÈGLEMENT	R-088-95
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À HOLMAN, ARRÊTÉ	R-150-98
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À HOLMAN, RÈGLEMENT	R-151-98
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À LAKE HARBOUR, RÈGLEMENT	R-095-93
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RAE-EDZO, RÈGLEMENT	R-110-94
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RAE-EDZO, RÈGLEMENT	R-161-96
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RANKIN INLET, RÈGLEMENT	R-119-93
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RANKIN INLET, ARRÊTÉ	R-087-97
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RANKIN INLET, RÈGLEMENT	R-089-97
RÉFÉRENDUM RELATIF AUX LIEUX VISÉS PAR UNE LICENCE À COPPERMINE, RÈGLEMENT	R-031-95
RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À DETTAH, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-21
RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT FRANKLIN, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-22
RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT GOOD HOPE, RÈGLEMENT	R-032-07

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À FORT LIARD, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. L-24
RESTRICTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES À RAE-EDZO, RÈGLEMENT	R-172-96
CITÉS, VILLES ET VILLAGES	
ADMINISTRATEUR MUNICIPAL DE LA VILLE D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT	R-065-94
COMITÉ CONSULTATIF MUNICIPAL D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION	R-118-93
DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS D'INUVIK, ARRÊTÉ PROROGÉANT	R-014-97
DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ PROROGÉANT	R-069-94
DISPENSE D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL D'INUVIK, ARRÊTÉ	R-070-97
DISPENSE D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL D'IQALUIT, ARRÊTÉ	R-063-95
DISPENSE DE RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'ADMINISTRATION DE BIENS-FONDS, ARRÊTÉ	R-060-94
PROROGATION DE LA CITÉ DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-5
PROROGATION DE LA VILLE D'INUVIK, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-8
PROROGATION DE LA VILLE DE FORT SMITH, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-6
PROROGATION DE LA VILLE DE HAY RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-7
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE HAY RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R-001-93
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT	R-049-96
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT	R-060-97
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT	R-055-98
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS D'IQALUIT (2000), ARRÊTÉ PORTANT	R-016-2000
PROROGATION DU VILLAGE DE FORT SIMPSON, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-10
PROROGATION DU VILLAGE DE NORMAN WELLS, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-11

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
STATUT DU VILLAGE DE NORMAN WELLS, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-040-92
CITÉS, VILLES ET VILLAGES/ ÉLECTIONS DES ADMINISTRATIONS LOCALES	
ÉLECTIONS DE LA VILLE D'IQALUIT, ARRÊTÉ PORTANT	R-066-94
COLLÈGES PUBLICS	
COLLÈGE AURORA, ARRÊTÉ VISANT À NOMMER	R-043-95
COLLÈGE PUBLIC POUR L'OUEST DE L'ARCTIQUE, RÈGLEMENT	R-118-94
CRÉATION DES CONSTITUANTES DU COLLÈGE AURORA, ARRÊTÉ VISANT	R-068-96
COMMISSIONS DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	
COMMISSIONS DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES—Entrée en vigueur	R-015-97
COMMUNAUTÉS À CHARTE	
CHANGEMENT DE STATUT DE LA LOCALITÉ D'ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R-053-93
CHANGEMENT DE STATUT DU HAMEAU DE FORT FRANKLIN, ARRÊTÉ	R-013-93
COMMUNAUTÉ À CHARTE DE K'ÁSHO GOT'INÉ, ARRÊTÉ CONSTITUANT	R-040-95
COMMUNAUTÉ À CHARTE DE WHA TI, ARRÊTÉ	R-067-96
DÉLAI RELATIF À LA PREMIÈRE SÉANCE DU WHA TIK'AADE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-180-96
DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS DE DÉLÏNE, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION	R-121-98
DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS DE WHA TI, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION	R-066-97
FORMULES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-2
PRÊTEURS AUTORISÉS, RÈGLEMENT	R-091-97

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
COMMUNAUTÉS À CHARTE/ ÉLECTIONS DES ADMINISTRATIONS LOCALES	
DÉLAIS RELATIFS AU SCRUTIN PORTANT SUR LES MODIFICATIONS À LA CHARTE DE DÉLÈNE (NOMINATION D'UN DIRECTEUR), ARRÊTÉ MODIFIANT CERTAINS	R-026-95
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN RELATIF AU PROJET DE CHARTE DE COMMUNAUTÉ D'ARCTIC RED RIVER (TSI GEH CHIC)	R-024-93
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN RELATIF AU PROJET DE CHARTE DE COMMUNAUTÉ DE FORT FRANKLIN	R-115-92
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN RELATIF AU PROJET DE CHARTE DE COMMUNAUTÉ DE FORT GOOD HOPE (K'ÁSHO GOT'INÉ)	R-014-95
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN RELATIF AU PROJET DE CHARTE DE COMMUNAUTÉ DE WHA TI	R-015-96
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN RELATIF AUX MODIFICATIONS À LA CHARTE DE COMMUNAUTÉ DE DÉLÈNE	R-016-95
COMPAGNIES	
AUTORISATION DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-15
DROITS RELATIFS AUX COMPAGNIES, RÈGLEMENT ¹	R.R.T.N.-O. 1990, ch. 1 (Suppl.)
FORMULES DES COMPAGNIES, RÈGLEMENT ²	R-040-91
SCEAU DU REGISTRAIRE, RÈGLEMENT ³	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-14
COUR TERRITORIALE	
COUR TERRITORIALE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. T-2
JUGES TERRITORIAUX, RÈGLEMENT VISANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. T-3
PETITES CRÉANCES, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. T-1
RÉGIME ENREGISTRÉ DE PENSION DES JUGES, RÈGLEMENT	R-010-93
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE PENSION DES JUGES, RÈGLEMENT	R-121-93
RÈGLES DE LA COUR TERRITORIALE EN MATIÈRE CIVILE	R-034-92

¹ Voir les dispositions transitoires de l'article 211 de la *Loi sur les sociétés par actions*, L.T.N.-O. 1996, ch. 19.

² Voir les dispositions transitoires de l'article 211 de la *Loi sur les sociétés par actions*, L.T.N.-O. 1996, ch. 19.

³ Voir les dispositions transitoires de l'article 211 de la *Loi sur les sociétés par actions*, L.T.N.-O. 1996, ch. 19.

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
COUVRE-FEU	
COUVRE-FEU À ARCTIC RED RIVER, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-24
COUVRE-FEU À FORT GOOD HOPE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-25
COUVRE-FEU À FORT RESOLUTION, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-26
DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE	
ALLÈGEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE, ARRÊTÉ DE 1992	R-062-92
ALLÈGEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE, ARRÊTÉ DE 1993	R-074-93
ALLÈGEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE, ARRÊTÉ DE 1994	R-071-94
ALLÈGEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCE, ARRÊTÉ DE 1995	R-053-95
ÉDUCATION	
DISSOLUTION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SIR JOHN FRANKLIN TERRITORIAL HIGH SCHOOL, ARRÊTÉ PORTANT	R-070-94
DISTRICT SCOLAIRE D'AKLAVIK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'AKLAVIK, RÈGLEMENT	R-107-96
DISTRICT SCOLAIRE D'INUVIK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT D'INUVIK, RÈGLEMENT	R-109-96
DISTRICT SCOLAIRE DE COLVILLE LAKE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE COLVILLE LAKE, RÈGLEMENT	R-093-96
DISTRICT SCOLAIRE DE DÉLÏNE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE DÉLÏNE, RÈGLEMENT	R-094-96
DISTRICT SCOLAIRE DE DETTAH ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE DETTAH, RÈGLEMENT	R-115-96
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT LIARD ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT LIARD, RÈGLEMENT	R-082-96
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT MCPHERSON ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT MCPHERSON, RÈGLEMENT	R-108-96
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT PROVIDENCE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT PROVIDENCE, RÈGLEMENT	R-083-96

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT RESOLUTION ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT RESOLUTION, RÈGLEMENT	R-140-96
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT SIMPSON ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT SIMPSON, RÈGLEMENT	R-084-96
DISTRICT SCOLAIRE DE FORT SMITH ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT SMITH, RÈGLEMENT	R-141-96
DISTRICT SCOLAIRE DE HAY RIVER ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE HAY RIVER, RÈGLEMENT	R-143-96
DISTRICT SCOLAIRE DE HOLMAN ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE HOLMAN, RÈGLEMENT	R-102-96
DISTRICT SCOLAIRE DE JEAN MARIE RIVER ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE JEAN MARIE RIVER, RÈGLEMENT	R-085-96
DISTRICT SCOLAIRE DE K'ÁSHO GOT'INÉ ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE K'ÁSHO GOT'INÉ, RÈGLEMENT	R-095-96
DISTRICT SCOLAIRE DE KAKISA LAKE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE KAKISA LAKE, RÈGLEMENT	R-096-97
DISTRICT SCOLAIRE DE LA RÉSERVE DÉNÉE DE HAY RIVER ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE LA RÉSERVE DÉNÉE DE HAY RIVER, RÈGLEMENT	R-142-96
DISTRICT SCOLAIRE DE LUTSEL K'E ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE LUTSEL K'E, RÈGLEMENT	R-144-96
DISTRICT SCOLAIRE DE NAHANNI BUTTE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE NAHANNI BUTTE, RÈGLEMENT	R-086-96
DISTRICT SCOLAIRE DE NORMAN WELLS ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE NORMAN WELLS, RÈGLEMENT	R-096-96
DISTRICT SCOLAIRE DE PAULATUK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE PAULATUK, RÈGLEMENT	R-110-96
DISTRICT SCOLAIRE DE RAE LAKES ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE RAE LAKES, RÈGLEMENT	R-117-96
DISTRICT SCOLAIRE DE RAE-EDZO ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE RAE-EDZO, RÈGLEMENT	R-116-96
DISTRICT SCOLAIRE DE SACHS HARBOUR ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE SACHS HARBOUR, RÈGLEMENT	R-111-96
DISTRICT SCOLAIRE DE SNARE LAKE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE SNARE LAKE, RÈGLEMENT	R-118-96
DISTRICT SCOLAIRE DE TROUT LAKE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE TROUT LAKE, RÈGLEMENT	R-087-96

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
DISTRICT SCOLAIRE DE TSIIGEHTCHIC ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE TSIIGEHTCHIC, RÈGLEMENT	R-112-96
DISTRICT SCOLAIRE DE TUKTOYAKTUK ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE TUKTOYAKTUK, RÈGLEMENT	R-113-96
DISTRICT SCOLAIRE DE TULITA ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE TULITA, RÈGLEMENT	R-097-96
DISTRICT SCOLAIRE DE WHA TI ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE WHA TI, RÈGLEMENT	R-119-96
DISTRICT SCOLAIRE DE WRIGLEY ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE WRIGLEY, RÈGLEMENT	R-088-96
DISTRICT SCOLAIRE N° 1 DE YELLOWKNIFE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT N° 1 DE YELLOWKNIFE, RÈGLEMENT	R-080-96
DISTRICT SCOLAIRE N° 2 DE YELLOWKNIFE ET L'ADMINISTRATION SCOLAIRE CONFESIONNELLE PUBLIQUE DE DISTRICT DE YELLOWKNIFE, RÈGLEMENT	R-098-96
DIVISION SCOLAIRE DE BEAUFORT-DELTA ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE BEAUFORT-DELTA, RÈGLEMENT	R-106-96
DIVISION SCOLAIRE DE DEHCHO ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE DEHCHO, RÈGLEMENT	R-081-96
DIVISION SCOLAIRE DE SAHTU ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE SAHTU, RÈGLEMENT	R-092-96
DIVISION SCOLAIRE DE SOUTH SLAVE ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DE SOUTH SLAVE, RÈGLEMENT	R-139-96
DIVISION SCOLAIRE DOGRIB ET LE CONSEIL SCOLAIRE DE DIVISION DOGRIB, RÈGLEMENT	R-114-96
MODIFICATION DU QUORUM DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE DISTRICT DE FORT LIARD, ARRÊTÉ	R-079-97
ÉLECTIONS DES ADMINISTRATIONS LOCALES	
DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS, ARRÊTÉ	R-147-98
DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-098-95
DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-073-97
DÉLAI RELATIF À L'ÉLECTION À IQALUIT, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-081-94

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
DÉLAI RELATIF À L'ÉLECTION DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE DE KUGLUKTUK, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-001-98
DÉLAI RELATIF À L'ÉLECTION PARTIELLE DU CONSEIL SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE DE FORT LIARD	R-025-96
DÉLAIS DE L'ÉLECTION DE DÉLŪNE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-024-94
DÉLAIS DE L'ÉLECTION DE DÉLŪNE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-035-99
DÉLAIS DE L'ÉLECTION DE K'ÁSHO GOT'INÉ (FORT GOOD HOPE), ARRÊTÉ MODIFIANT	R-045-99
DÉLAIS RELATIFS À L'ÉLECTION À ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ MODIFIANT CERTAINS	R-055-93
DÉLAIS RELATIFS À L'ÉLECTION À BAKER LAKE, ARRÊTÉ MODIFIANT CERTAINS	R-116-94
DÉLAIS RELATIFS AU SCRUTIN PORTANT SUR LES MODIFICATIONS À LA CHARTE DE DÉLŪNE, ARRÊTÉ MODIFIANT CERTAINS	R-015-95
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ À CHARTE D'ARCTIC RED RIVER	R-054-93
DIRECTIVE SUR LE SCRUTIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ À CHARTE DE K'ÁSHO GOT'INÉ	R-058-95
PROLONGATION DU DÉLAI DE L'ÉLECTION DE LA CORPORATION DE LOCALITÉ DE FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ PORTANT	R-113-92
PROLONGATION DU DÉLAI DU SCRUTIN RELATIF AU PROJET DE CHARTE DE COMMUNAUTÉ DE FORT FRANKLIN, ARRÊTÉ PORTANT	R-116-92
ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC	
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ D'ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R-050-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ PORTANT	R-120-95
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE COLVILLE LAKE, ARRÊTÉ PORTANT	R-051-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE DETTAH, ARRÊTÉ PORTANT	R-052-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE FORT GOOD HOPE, ARRÊTÉ PORTANT	R-053-92

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ PORTANT	R-054-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE JEAN MARIE RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R-055-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE NAHANNI BUTTE, ARRÊTÉ PORTANT	R-056-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE RAE LAKES, ARRÊTÉ PORTANT	R-057-92
CRÉATION DE LA FRANCHISE D'ÉLECTRICITÉ DE SNOWDRIFT, ARRÊTÉ PORTANT	R-058-92
ÉTABLISSEMENT DE LOCALITÉS	
CORPORATION DE LOCALITÉ DE COLVILLE LAKE, ARRÊTÉ CONSTITUANT	R-126-95
ADMINISTRATEUR MUNICIPAL POUR LA LOCALITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ DÉSIGNANT	R-027-98
ADMINISTRATEUR MUNICIPAL POUR LA LOCALITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ DÉSIGNANT	R-057-98
COMITÉ CONSULTATIF DE LA LOCALITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ DÉSIGNANT	R-116-98
DÉCLARATION CONSTITUANT LA LOCALITÉ DE FORT GOOD HOPE	R-098-91
DISSOLUTION D'ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R-052-93
PROROGATION DE LA LOCALITÉ DE FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-10
PROROGATION DE LA LOCALITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-9
PROROGATION DE LA LOCALITÉ D'ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-11
PROROGATION DE LA LOCALITÉ D'ARCTIC RED RIVER, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-8
PROROGATION DE LA LOCALITÉ D'ENTERPRISE, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-13
PROROGATION DE LA LOCALITÉ DE COLVILLE LAKE, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-12
PROROGATION DE LA LOCALITÉ DE FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-14

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
PROROGATION DU DÉLAI RELATIF À LA SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS DE COLVILLE LAKE, ARRÊTÉ PORTANT	R-061-97
ÉVALUATION ET L'IMPÔT FONCIERS	
DÉLAI DE REMISE DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION CERTIFIÉ DE LA ZONE D'IMPOSITION GÉNÉRALE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-003-97
DÉLAI DE REMISE DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION CERTIFIÉ DE LA ZONE D'IMPOSITION GÉNÉRALE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-160-98
DÉLAI DE REMISE DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-021-95
DÉLAI DE REMISE DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-161-98
DÉLAI DE REMISE DU RÔLE D'ÉVALUATION CERTIFIÉ DE LA ZONE D'IMPOSITION GÉNÉRALE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-003-98
DÉLAI DE REMISE DU RÔLE D'ÉVALUATION D'IQALUIT, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-004-98
DÉLAI DE REMISE DU RÔLE D'ÉVALUATION DE FORT SIMPSON, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-104-94
DÉLAI DE REMISE DU RÔLE D'ÉVALUATION DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-103-94
MODIFICATION DE DATES, ARRÊTÉ PORTANT	R-001-2000
RÉDUCTION DES IMPÔTS FONCIERS, ARRÊTÉ	R-043-96
REMISE DE LA PREMIÈRE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION D'IQALUIT, ARRÊTÉ MODIFIANT	R-023-98
FAUNE	
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS D'AKLAVIK DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-031-93
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS DE HOLMAN DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-032-93
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS D'INUVIK DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-033-93
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS DE PAULATUK DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-034-94

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS DE SACHS HARBOUR DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-035-94
COMITÉ DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS DE TUKTOYAKTUK DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT, RÈGLEMENT	R-036-94
CONTRÔLE DES BISONS NUISIBLES À LA FAUNE, RÈGLEMENT	R-070-92
RÉGIONS DE GESTION SPÉCIALES, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-4
RÉGIONS DE GESTION DES POURVOIRIES, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-12
RÉGIONS DE GESTION DU BISON DES BOIS, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-16
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	
COMITÉ DE SURVEILLANCE DU FONDS RENOUVELABLE DE L'EXPOSITION DE 1992, ARRÊTÉ CONSTITUANT	R-114-92
COMITÉ DE SURVEILLANCE DU FONDS RENOUVELABLE (PROGRAMME DU GRAVIER), RÈGLEMENT	R-125-98
REMISE ACCORDÉE AU TITRE DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT SUR LE REVENU FRAPPÉS DE PRESCRIPTION, DÉCRET CONCERNANT	R-106-92
REMISE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AUX INDIENS, DÉCRET CONCERNANT	R-056-94
REMISE RELATIVE AU VERSEMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. F-8
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES/ IMPÔT SUR LE REVENU	
AVANTAGES ET INDEMNITÉS ACCORDÉS DANS LES POSTES ISOLÉS, RÈGLEMENT SUR LA REMISE RELATIVE	R.R.T.N.-O. 1990, ch. F-9
INDEMNITÉS DE LOGEMENT ET À L'AIDE AU TITRE DES DÉPLACEMENTS ACCORDÉES DANS LES POSTES ISOLÉS, RÈGLEMENT SUR LA REMISE RELATIVE	R.R.T.N.-O. 1990, ch. F-10
HAMEAUX	
NOM DU HAMEAU DE TULITA, ARRÊTÉ RELATIF	R-171-96
PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA SUPPRESSION DU DÉFICIT DE PANGNIRTUNG, ARRÊTÉ PORTANT	R-004-93
PROROGATION DU DÉLAI PRÉVU POUR LA SUPPRESSION DU DÉFICIT DE SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ PORTANT	R-099-94

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
PROROGATION DU HAMEAU D'AKLAVIK, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-1
PROROGATION DU HAMEAU DE FORT FRANKLIN, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-12
PROROGATION DU HAMEAU DE FORT LIARD, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-13
PROROGATION DU HAMEAU DE FORT MCPHERSON, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-14
PROROGATION DU HAMEAU DE FORT NORMAN, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-15
PROROGATION DU HAMEAU DE FORT PROVIDENCE, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-16
PROROGATION DU HAMEAU DE HOLMAN, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-20
PROROGATION DU HAMEAU DE PAULATUK, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-25
PROROGATION DU HAMEAU DE RAE-EDZO, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-28
PROROGATION DU HAMEAU DE SACHS HARBOUR, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-32
PROROGATION DU HAMEAU DE TUKTOYAKTUK, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-35
INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS	
FORMULES D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-23
INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS, RÈGLEMENT ⁴	R.R.T.N.-O. 1990, ch. 3 (Suppl.)
JEUNES CONTREVENANTS/ JEUNES CONTREVENANTS (CANADA)	
DÉSIGNATION RÉTROACTIVE D'ÉTABLISSEMENTS DE GARDE EN MILIEU OUVERT, RÈGLEMENT	R-102-92
LOI PROHIBANT LA DISCRIMINATION	
PROGRAMME DE PRIORITÉ D'EMPLOI ÉTABLI DANS LE CADRE DE L'ACCORD SOCIO-ÉCONOMIQUE RELATIF AU PROJET DE BHP DIAMONDS, DÉCRET APPROUVANT	R-008-97
LOTERIES	
DÉLÉGATION À AKLAVIK, RÈGLEMENT	R-177-96
DÉLÉGATION À FORT SMITH, RÈGLEMENT	R-057-96

⁴ Voir les dispositions transitoires de l'annexe F de la *Loi de 1996-1997 visant la mise en œuvre des mesures budgétaires*, L.T.N.-O. 1996, ch. 9.

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
DÉLÉGATION À HAY RIVER, RÈGLEMENT	R-013-97
DÉLÉGATION À HOLMAN, RÈGLEMENT	R-002-97
DÉLÉGATION À INUVIK, RÈGLEMENT	R-068-94
DÉLÉGATION À NORMAN WELLS, RÈGLEMENT	R-065-96
DÉLÉGATION À RAE-EDZO, RÈGLEMENT	R-077-97
DÉLÉGATION À TUKTOYAKTUK, RÈGLEMENT	R-089-96
DÉLÉGATION À TULITA, RÈGLEMENT	R-198-96
DÉLÉGATION À YELLOWKNIFE, RÈGLEMENT	R-193-96
MESURES CIVILES D'URGENCE	
ÉTAT D'URGENCE DANS LE HAMEAU DE SANIKILUAQ, ARRÊTÉ PROCLAMANT	R-006-2000
PROCLAMATION DE L'ÉTAT D'URGENCE DANS LE HAMEAU DE SANIKILUAQ, ARRÊTÉ ABROGEANT	R-007-2000
PARCS TERRITORIAUX	
CRÉATION DE PARCS RÉCRÉATIFS, ARRÊTÉ	R-075-97
CRÉATION D'UN PARC NATUREL RÉCRÉATIF, ARRÊTÉ	R-074-97
PARCS COMMUNAUTAIRES, ARRÊTÉ	R-103-95
PARCS HISTORIQUES, ARRÊTÉ	R-054-95
PARCS ROUTIERS, ARRÊTÉ	R-102-95
PRESTATIONS DES EMPLOYÉS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS	
PRESTATIONS DES EMPLOYÉS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS, RÈGLEMENT	R-128-95
PROTECTION DE L'ENFANCE	
ADOPTION DES ENFANTS, RÈGLEMENT ⁵	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-4
FORMULES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RÈGLEMENT ⁶	R-038-91

⁵ Voir les dispositions transitoires de l'article 77 de la *Loi sur l'adoption*, L.T.N.-O. 1998, ch. 9.

⁶ Voir les dispositions transitoires des articles 92 à 95 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.T.N.-O. 1998, ch. 13.

Tableau B—Règlements périmés

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>
SCIENTIFIQUES	
APPLICATION DE LA LOI SUR LES SCIENTIFIQUES, RÈGLEMENT	R-175-96
SERVICES CORRECTIONNELS	
CENTRE CORRECTIONNEL DE MACKENZIE SUD, ARRÊTÉ MAINTENANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-22
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
COMPTES DE BILAN, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-13
STRUCTURE DU CAPITAL, RÈGLEMENT PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-14
SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
OFFICE D'HABITATION D'INUVIK, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-5
OFFICE D'HABITATION DE FORT RESOLUTION, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-1
OFFICE D'HABITATION DE FORT SIMPSON, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-2
OFFICE D'HABITATION DE FORT SMITH, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-3
OFFICE D'HABITATION DE HAY RIVER, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-4
OFFICE D'HABITATION DE LUTSEL K'E, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-7
OFFICE D'HABITATION DE NORMAN WELLS, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-8
OFFICE D'HABITATION DE RAE-EDZO, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-9
OFFICE D'HABITATION DE SOMBA KE', ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-10
OFFICE D'HABITATION DE YELLOWKNIFE, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. N-11
TITRES DE BIENS-FONDS	
RÈGLEMENT SUR LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS—Modification	R-018-2000
TROUPEAUX ET CLÔTURES	
ZONES OÙ IL EST INTERDIT DE LAISSER LES ANIMAUX ERREUR	R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-38
VÉHICULES DE TRANSPORT PUBLIC	
VÉHICULES DE TRANSPORT PUBLIC, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. P-31

Tableau B—Règlements périmés

*Loi et règlement**Citation*

VÉHICULES TOUT-TERRAIN

MOTONEIGES À FORT GOOD HOPE, RÈGLEMENT

R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-3

MOTONEIGES À FORT RESOLUTION, RÈGLEMENT

R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-4

VÉHICULES TOUT-TERRAIN À ENTERPRISE, RÈGLEMENT

R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-2

VÉHICULES TOUT-TERRAIN À SNOWDRIFT, RÈGLEMENT

R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-5

